

Une échappatoire fiscale coûte \$300 millions aux contribuables

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

Tout en donnant son appui au projet conservateur d'instaurer une taxe fédérale sur les produits et services (TPS), le Vérificateur général du Canada, Kenneth Dye, estime qu'il faudra apporter un correctif sérieux au mécanisme actuel de perception de la taxe de vente.

Selon le dernier rapport annuel de M. Dye, le trésor public est privé d'une somme annuelle de \$300 millions en raison du trop grand nombre d'échappatoires fiscales dont peuvent profiter les entreprises.

Pour éviter d'avoir à payer la taxe de vente fédérale actuelle, certains manufacturiers mettent sur pied des sociétés de commercialisation comme canal pour écouler leur marchandise de façon à obtenir un avantage fiscal. Selon M. Dye, il y a eu au cours des dernières années une véritable prolifération de ces sociétés de commercialisation et de distribution.

Ottawa estime que la perte fiscale qui en découle varie entre \$300 et \$350 millions par année. Pour le vérificateur, cela veut dire que les autres contribuables, «ceux qui ne peuvent pas tirer parti de l'échappatoire», sont imposés à un taux plus élevé.

Le ministre des Finances, Michael Wilson, a décidé dans son dernier budget de ne pas corriger ce défaut dans la

taxe de vente actuelle. «Le gouvernement est conscient du problème, estime M. Dye, mais comme celui-ci sera éliminé avec l'entrée en vigueur de la TPS, le premier janvier 1991, le gouvernement a décidé de ne pas faire échec à l'échappatoire entre temps. Il compense plutôt la perte de recettes en augmentant le taux de la taxe de vente».

Le ministère fédéral des Finances évalue lui-même qu'il a été privé ainsi de \$1,5 milliard au cours des dernières années. En février 1988, le gouvernement annonça dans le discours du budget des mesures pour enrayer le problème. Il est revenu sur sa décision en avril dernier, invoquant la mise en place de la future TPS, qui devrait corriger le défaut, selon le ministère des Finances.

Entre temps, selon M. Dye, le trésor fédéral continuera d'être privé de sommes importantes, allourdissant ainsi le fardeau des autres contribuables. Avant de mettre en place le nouveau régime de la TPS, le vérificateur a un message pour Michael Wilson: «Il importe que le ministère analyse ces faiblesses et prenne des mesures, au moment de la mise en oeuvre de la TPS, afin de réduire au minimum le risque de les répéter dans le nouveau régime fiscal».

Le rapport de Kenneth Dye contient d'autres exemples très précis où le gouvernement fédéral pourrait faire des économies majeures en gérant mieux ses activités. Le domaine des télécommunications est un cas typique.

Ottawa engage chaque année près de \$1 milliard de dépenses en biens et services reliés aux communications pour servir le public ou pour son usage interne. La transmission seule des données coûte \$150 millions environ. Le nombre élevé de réseaux de transmission et l'absence de prévisions sur le trafic des données entraîne des coûts supplémentaires.

Le bureau du vérificateur estime que des économies de 20 à 30 p. cent pourraient être réalisées si les réseaux de transmission étaient mieux intégrés, ce qui réduirait de \$30 à \$45 millions la facture. Comme le domaine des télécommunications est en pleine expansion, les économies iraient en augmentant dans ce service.

Lac Meech: trop tôt pour sonner l'alarme, soutient Québec

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Il est encore trop tôt pour sonner l'alarme, a-t-on indiqué, hier, dans l'entourage de Robert Bourassa, tandis que le premier ministre lui-même s'enfermait toute la journée dans un mutisme obstiné quant au sort qui était réservé à l'accord constitutionnel du lac Meech.

Tandis que l'opposition péquiste jugeait inquiétant le silence de M. Bourassa, le bureau du ministre Gil Rémillard, responsable des Affaires intergouvernementales, annonçait dans un bref communiqué qu'il rencontrerait les journalistes, à 10 h 15, aujourd'hui, pour commenter les rapports du Manitoba et du Nouveau-Brunswick concernant l'entente du lac Meech.

Entre-temps, l'aile parlementaire du PQ juge que le Québec est désormais plus isolé que jamais et que M. Bourassa doit envisager sérieusement l'échec de l'accord, et que «cela ne constitue pas un drame pour le Québec».

Non, Robert Bourassa ne se cache pas, a fait savoir hier un porte-parole, Ronald Poupard, selon qui le premier ministre et M. Rémillard, de même que leurs principaux conseillers, étaient à lire tous les textes avec le plus grand soin, afin de bien s'assurer d'en comprendre la portée réelle.

Il n'y a pas de panique au sein du gouvernement, assure M. Poupard, ajoutant que la volte-face du premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, qui se montre inflexible, n'avait rien de nouveau par rapport à ce qu'on en connaissait depuis quelque temps. Il n'y avait donc pas là de surprise pour M. Bourassa, soutient-il.

Dans l'entourage du premier ministre du Québec, on se réjouit toutefois de l'attitude plus conciliante du Nouveau-Brunswick, qui appuie les cinq conditions imposées par le

gouvernement du Québec, y compris la notion de société distincte.

À Québec, on ne croit pas que la situation soit irrécupérable.

«En avril 87, personne ne s'imaginait qu'une entente serait signée au lac Meech, le 3 juin de la même année. La fin de semaine précédente, on n'aurait pu le prévoir, et pourtant, nous sommes sortis avec une entente signée par tous les participants. Il est trop tôt pour tirer des conclusions pessimistes», explique le porte-parole de M. Bourassa.

Ce qui est survenu ensuite est dû à des élections qui ont porté trois nouveaux gouvernements au pouvoir, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et à Terre-Neuve. Dans le cas du Manitoba, le premier ministre Filmon a retiré une proposition de ratification de l'accord présentée quelques jours plus tôt à son assemblée législative, en guise de riposte à la loi 178 sur la langue d'affichage.

Hostilité envers le Québec

Affirmant que le Québec faisait l'objet, ailleurs au Canada, d'un sentiment d'hostilité et même de haine, le porte-parole de l'opposition dans ce dossier, le député Jacques Brassard a exprimé le vœu que le gouvernement Bourassa refuse de discuter la moindre des six recommandations provenant des trois partis du Parlement manitobain. «C'est une question de fierté», dit M. Brassard, pour qui l'édifice du Lac Meech s'écroule, après avoir subi sa pire secousse.

Pendant ce temps, à Montréal, le porte-parole du Parti Égalité, Robert Libman, a réitéré ce qu'il soutient depuis des lunes, c'est à dire que la Charte canadienne des droits a priorité sur la notion de société distincte.

M. Bourassa devra comprendre, juge-t-il, qu'il devra accepter de négocier, donc de rouvrir l'accord, s'il veut qu'il soit adopté.



Le Vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye (à gauche), a présenté hier son rapport annuel au Parlement fédéral. M. Dye recevait la visite de son homologue néo-zélandais, M. Brian Tyler.

Du gaspillage à Rigaud et à Mont-Joli

MAURICE JANNARD
du bureau de La Presse
OTTAWA

La venue de Revenu Canada à Rigaud, dans l'ouest de la province, et la construction de l'Institut Maurice-Lamontagne, à Mont-Joli, coûteront aux contribuables canadiens beaucoup plus cher que prévu, révèle le dernier rapport annuel du Vérificateur général, Kenneth Dye, un document qui a été déposé hier au Parlement.

En 1976, le ministère du Revenu national décida de créer un centre de perfectionnement professionnel pour les agents de sa division Impôt et pour ceux des divisions Douanes et Accise. Un budget de \$5 millions fut alloué pour l'achat du collège des clercs de Saint-Viateur, à Rigaud. Comme les locaux étaient inadéquats pour le travail requis, le ministère jugea que des améliorations à l'édifice seraient essentielles avant de s'y installer.

En 1978, la division Impôt abandonna son projet initial mais les secteurs des Douanes et Accise

poursuivirent les travaux de rénovation, mais à un rythme ralenti.

En 1984, le ministère fédéral des Travaux publics entrepris des travaux majeurs de rénovation. Ceux-ci devaient coûter \$35 millions et ils devaient être complétés en octobre 1987. Toutefois, les travaux ont maintenant deux ans de retard et ils ne sont pas encore terminés.

M. Dye estime que le ministère des Travaux publics était mal informé sur la nature des rénovations et que le coût a augmenté sans cesse. «Bref, dit-il, les travaux entamés en 1986 avaient pour but de répondre à des besoins définis en 1976 et non reconsidérés par la suite».

Le cas de l'Institut Maurice-Lamontagne, un centre de recherches en science de la mer qui est situé à Mont-Joli, fait aussi l'objet de critiques. En 1984, le Parlement fut informé que le budget initial serait de \$17 millions. Toutefois, des exigences additionnelles imposées par le ministère de Pêches et Océans et celui des Travaux publics haussèrent la facture à \$48 millions dans un premier temps.

Puis, une évaluation plus récente effectuée par Ottawa indiqua que le coût serait plutôt de \$57 millions, ce qui, en plus, ne comprend pas l'agrandissement du port. En effet, le Vérificateur général estime que la facture n'est pas complète encore et que des installations supplémentaires seront nécessaires à l'Institut de Mont-Joli.

Le bureau de Kenneth Dye évalue maintenant que ce centre de recherches coûtera finalement \$77 millions aux contribuables.

Le rapport du vérificateur envoie d'ailleurs une flèche au ministre responsable de l'Environnement. À la suite d'un nouveau règlement fédéral, le traitement des eaux usées au centre devra être modifié. Alors que le gouvernement fédéral se veut le défenseur de l'environnement, on apprend que l'Institut Maurice-Lamontagne traite actuellement de façon primaire ses eaux usées et que les déchets chimiques et biologiques sont simplement dilués avant d'être envoyés dans le fleuve Saint-Laurent.

Filmon reprend espoir

Canadian Press
WINNIPEG

Le premier ministre du Manitoba, Gary Filmon, considère que le rapport du comité de la législature du Nouveau-Brunswick sur l'Accord du lac Meech fait naître un nouvel espoir de règlement de l'impasse constitutionnelle actuelle.

M. Filmon a déclaré hier, lors d'une conférence de presse, que le rapport avait plusieurs points communs avec celui qui a été publié lundi par un comité manitobain, et qu'ainsi, un compromis entre toutes les provinces semblait désormais possible.

«Je pense que cette similitude de vues nous permettra peut-être de convaincre d'autres premiers ministres de la nécessité d'opérer certains changements, et qu'elle pourrait servir de fondement à de futures discussions avec tous les premiers ministres».

Le Manitoba et le Nouveau-Brunswick sont les seules provinces à n'avoir pas ratifié l'Accord du lac Meech, qui reconnaît, notamment, le Québec en tant que société distincte et permet à toutes les provinces de se dissocier de certains programmes de dépenses fédérales à coûts partagés.

Même si les provinces centrales ont souligné que la position adoptée par le Manitoba avait pour effet de réduire l'accord à néant, M. Filmon s'est donné hier plusieurs raisons de reprendre espoir, se disant même encouragé par l'appel téléphonique qu'il avait reçu du premier ministre Bourassa.



Gary Filmon

«Il (Bourassa) se rend compte de la nécessité, pour tous les premiers ministres, de se réunir pour discuter de nos divergences de vues. Nous avons mis cartes sur table et il est désormais en mesure de mieux évaluer la situation».

Le premier ministre manitobain s'est dit pas ailleurs encouragé par les commentaires formulés lundi par le sénateur Lowell Murray, porte-parole officiel d'Ottawa sur le Lac Meech. Selon M. Filmon, le fait que le sénateur Murray ait reconnu que certaines dispositions de l'accord devront probablement être négociées constitue un «pas en avant évident».

Murray: «Une base de discussion, non un ultimatum»

MARIE TISON
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement fédéral se demande comment les provinces qui n'ont toujours pas ratifié l'Accord du lac Meech pourront convaincre les autres provinces de la justesse de leurs positions, si elles ne parviennent même pas à s'entendre entre elles.

Le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray, a réagi avec un peu d'ironie au dépôt du rapport du comité législatif du Nouveau-Brunswick sur l'Accord du lac Meech.

Ce rapport suit de peu celui du groupe de travail manitobain, déposé lundi à Winnipeg.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a indiqué qu'il utiliserait le rapport du comité législatif comme base de discussion avec les autres provinces, ce qui a réjoui M. Murray. Cela signifie qu'il ne faut pas prendre ce rapport comme un ultimatum, a-t-il expliqué.

Le sénateur Murray a cependant affirmé que les négociations seraient longues et difficiles, parce qu'il existe de profondes différences entre les rapports du Nouveau-Brunswick et du Manitoba, et avec la lettre que le premier ministre de Terre-Neuve Clyde Wells a envoyé au premier ministre Brian Mulroney la semaine dernière pour exposer ses doléances quant à l'Accord du lac Meech.

Contrairement au Manitoba et au Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve a ratifié l'entente constitutionnelle. Cependant, le gouvernement de Clyde Wells songe à retirer cet appui.

Dissidentes

«Il est difficile de penser qu'on puisse refaire un consensus entre le gouvernement fédéral et les 10 gouvernements provinciaux, quand les provinces dissidentes ne s'entendent pas entre elles», a-t-il ironisé.

Il a fait remarquer que le comité néo-brunswickois reconnaissait que le concept de société distincte ne menaçait pas les

droits reconnus dans la Charte canadienne des droits et libertés et ne conférerait pas de nouveaux droits au Québec, contrairement à ce que soutenait M. Wells.

Le sénateur a également souligné le fait que le Nouveau-Brunswick voyait dans l'Accord du lac Meech un gain pour les minorités linguistiques, qu'il fallait toutefois renforcer, alors que le rapport manitobain cherchait à vider de son sens le concept de dualité linguistique.

Il a fait remarquer que le comité néo-brunswickois appuyait le mécanisme prévu dans l'Accord du lac Meech pour réformer le Sénat, alors que le groupe de travail voulait revenir au processus prévu dans la Loi constitutionnelle de 1982.

Il a enfin indiqué que le comité néo-brunswickois appuyait la section reconnaissant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans les domaines de juridiction provinciale, alors que M. Wells la condamnait et que le groupe de travail manitobain cherchait à la faire disparaître.

«Le Nouveau-Brunswick et le Manitoba

auront la tâche de chercher un terrain d'entente, des points communs entre leurs positions et celle des autres gouvernements», a-t-il déclaré.

Les premiers ministres du Canada et des provinces discuteront de l'Accord du lac Meech au cours de la conférence qui se tiendra à Ottawa les 9 et 10 novembre prochain.

M. Murray a déclaré qu'il ne partageait pas le pessimisme du premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard Joe Ghiz quant aux chances de dénouer l'impasse. M. Ghiz a affirmé hier qu'à ses yeux, l'Accord du lac Meech était mort.

Le ministre de l'Environnement Lucien Bouchard, le ministre des Transports Benoît Bouchard et le ministre d'État à l'emploi et à l'Immigration Monique Vézina ont soutenu hier qu'il n'était pas question de rouvrir l'accord lui-même, les conditions posées par le Québec étant minimales.

«J'espère que nous résisterons à la tentation de reculer», a notamment déclaré Mme Vézina.

EN SANTÉ, SANS COMPROMIS
Une mise en garde sur l'effet des drogues, de l'alcool, des médicaments, du tabac et de certains aliments

TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS DANS La Presse



AUJOURD'HUI LA DROGUE ET LES JEUNES EN PAGE E 3

Le désaccord du lac Meech

Prenez le rêve de Pierre Elliott Trudeau, ôtez-lui sa grandeur et sa vision, et il ne restera qu'un désir médiocre d'uniformité.

C'est en fait ce que propose le premier ministre manitobain Gary Filmon avec sa liste d'amendements à l'accord du lac Meech: un moule étouffant où toutes les provinces seront semblables. En ce faisant, l'homme politique de la steppe canadienne a démontré qu'il est virtuellement impossible d'en arriver à une révision constitutionnelle au Canada. Le jeu des élections dans les dix provinces fait en sorte qu'il y aura toujours quelque part un nouveau premier ministre refusant d'enterrer ce que son prédécesseur a signé.

La position manitobaine s'éloigne à ce point de l'esprit de l'accord du lac Meech qu'elle rend impossible toute négociation constructive. A moins d'un revirement politique spectaculaire au Manitoba même, l'entente se meurt.

Le comité des sages manitobains s'oppose entre autres à deux éléments centraux de l'entente. D'abord au concept «d'opting out», qui permettrait à une province de se désengager des programmes à frais partagés. L'amendement manito-

bain prive ainsi toutes les provinces d'une mesure qui donnait enfin au fédéralisme la souplesse qui lui manquait.

Par ailleurs, le Manitoba s'oppose à l'idée que le Québec soit une société distincte. Il le fait toutefois d'une façon qui dépasse le cadre du débat civilisé, avec un mépris qui ne peut pas laisser un Québécois indifférent.

Premièrement, pour noyer le poisson de la société distincte, les parlementaires manitobains suggèrent que toutes les facettes de la réalité canadienne soient distinctes: le Québec, le Canada lui-même, les autochtones, le patrimoine multiculturel, ce qui revient en quelque sorte à ravalier la spécificité québécoise au rang du folklore finlandais, encore vivant dans l'Ouest.

Mais plus encore, le Manitoba veut que le rôle du gouvernement québécois se limite à «sauvegarder» ce caractère distinct, au lieu de le «promouvoir», comme le précisait l'accord. Songeons à ce que cette idéologie de la survie a fait pour les Franco-Manitobains. Vouloir en inscrire les principes dans un accord constitutionnel est carrément indécent.

Et c'est ainsi que l'harmonie constitutionnelle canadienne dépend des aléas de la politique intérieure d'une petite province et du jeu pas très clair entre l'intraitable libérale manitobaine Sharon Carstairs et son bon ami Jean Chrétien. Bref, l'alliance des ligues mineures du rêve fédéraliste.

M. Bourassa ne peut tout simplement pas négocier avec le Manitoba, pour une raison bien simple: le caractère distinct du Québec n'est ni un principe, ni un symbole, mais une réalité concrète que découvrirait en deux heures n'importe quel «red neck» manitobain de passage chez nous. Un accord constitutionnel qui ne décrit pas cette réalité devient une fiction légale.

Et tant que le Manitoba s'en tient à cette position, on peut se demander s'il est utile d'étudier avec ardeur les autres facettes des négociations, que ce soient les propositions raisonnables du premier ministre McKenna du Nouveau-Brunswick, qui veut défendre les droits linguistiques des minorités ou encore l'hypothèse d'une entente parallèle.

Mais qu'arrivera-t-il si les négociations échouent? Il serait étonnant que cela amène rapidement la crise que certains prévoient. Au Québec, 79 p. cent des citoyens ignorent le contenu de l'entente et ont du mal à réprimer un bâillement dès qu'ils voient ou entendent le nom de ce lac. Est-ce là une base de mobilisation? Les grands élans québécois n'ont jamais été déclenchés par des abstractions soporifiques.

Dans le reste du pays, il est possible qu'une impasse pose des problèmes. Mais au Canada, patrie de l'indécision et de l'immobilisme, il n'y a pas de crises: il n'y a que de lents pourrissements.

Alain DUBUC

Gérer la «rareté»

Si il faut en croire le maire Jean Doré, «à Montréal, on gère la rareté». La métropole, admet-il, a besoin d'investissements de l'ordre de \$1,6 milliard pour les dix prochaines années. Mais elle ne semble pas savoir où les trouver.

Il est à se demander d'ailleurs si l'administration du RCM a une quelconque stratégie économique. Ses adversaires en doutent. Certains de ses alliés d'hier vont jusqu'à accuser l'administration d'inaction.

C'est le cas du conseiller municipal Pierre Bastien qui vient de quitter son parti pour siéger comme indépendant, avec l'appui de son association de quartier. En soi, la démission n'a rien d'épouvantable; elle serait sans doute passée inaperçue s'il ne s'agissait du cinquième conseiller du RCM à déserter ainsi la barque du timonier Doré depuis l'accession de celui-ci à la mairie, il y a trois ans. Une sixième démission pourrait suivre vendredi.

Pour coiffer le tout, face à une opposition qu'on croyait moribonde et désorganisée, le RCM a trouvé le moyen de perdre les deux seules élections partielles qui se sont tenues depuis son arrivée au pouvoir.

Si les citoyens de Parc-Extension et de Sault-au-Récollet ont décidé de bouder l'administration Doré et si cinq conseillers du parti ont décidé de plier bagage, ce n'est pas uniquement en raison d'une quelconque contestation «gauchiste» ou de querelles internes. Il existe un malaise certain face à l'absence de vision de l'administration municipale.

L'économie montréalaise est en déclin. Montréal a perdu la Vickers, Via Rail, l'agence spatiale. Peut-être était-ce inévitable. Mais au lieu de chercher à se faire des alliés auprès des gouvernements Bourassa et Mulroney, nos édiles municipaux se querellent entre eux.

Les Montréalais ne sont pas contre la célébration du 350^e anniversaire de la création de Ville-Marie. Mais ils exigent davantage de leur maire. Sinon, M. Doré, qui a banni la prière du début des séances du conseil municipal et qui, la semaine dernière rendait visite au pape Jean-Paul II, pourrait avoir un urgent besoin de prières.

Pierre VENNAT

OÙ NOUS MÈNERA CE DÉSACCORD DU LAC MEECH?..



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

Secondaire, le français

■ Le français demeure une langue secondaire au Canada malgré tout ce qu'on en dit. Que ceux et celles qui en doutent considèrent la nomination de notre prochain gouverneur général, Monsieur Hnatyshyn.

Dans ce pays «officiellement» bilingue depuis plusieurs années, on peut atteindre à la plus haute fonction de l'appareil étatique sans être capable, en aucune façon, de tenir une conversation intelligible en français. «L'autre» langue officielle. On peut également diriger les débats bilingues de la Chambre des communes avec une piètre connaissance du français, comme on peut le constater tous les soirs lorsque Monsieur Fraser agit comme «orateur» de la Chambre.

Il suffit de promettre d'appréhender le français après en avoir été incapable pendant des années, ou de pouvoir baragouiner quelques insipides formules de politesse lorsque l'auditoire est supposé être bilingue.

Pour faire bonne mesure, le premier ministre se permet de dire qu'il n'est pas nécessaire d'être parfaitement bilingue; l'ineffable Joe Clark souligne que le français du gouverneur général est une question secondaire et Herb Gray mentionne que cela ne pose pas de problème puisque, en fait, le chef de l'État (la reine) est anglaise.

Toutes ces gentillesse s'inscrivent par ailleurs dans le contexte général de la forte vague antifrançophone qui déferle sur le pays depuis le lac Meech et dont le Québec fait, comme de coutume, les frais. Alors il faut croire qu'au travers des millions d'anglophones cultivés et aussi sympathi-



Ray Hnatyshyn

ques que Monsieur Hnatyshyn, il n'a pas été possible d'en trouver UN SEUL dont le bilinguisme soit suffisamment réel pour travailler à l'unité du pays. On demande aux concierges des toilettes du gouvernement une meilleure connaissance des DEUX langues officielles qu'au gouverneur général. S'il y a encore des francophones qui ne comprennent pas le message, faites-vous faire un dessin!

Ce qui m'empêche d'être anglophobe, c'est de savoir, pour les avoir entendus, qu'il y a de nombreux anglophones cultivés au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne pour qui la connaissance d'une autre langue est une question d'ouverture d'esprit, de culture et de communication. Même la reine de notre pays donne l'exemple d'une excellente connaissance de l'autre langue officielle du Canada. C'est dommage que ses sous-fifres

n'aient pas assez d'intelligence pour en faire autant.

Gaetan CHAREST
Gloucester

Il faut voir pour croire

■ Nous entendons mille et un commentaires sur les urgences des hôpitaux. Nous sympathisons et poursuivons sans trop nous y attarder, car nous sommes en santé.

Puis, un jour, un être cher doit se rendre à l'urgence sur ordre de son médecin vu la gravité de son cas. Soudain, la vérité vous frappe en plein cœur: les salles sont toutes occupées. Sur les étages, aucun lit disponible. Les corridors sont bondés de civières. Des malades se plaignent, d'autres dorment les fesses à l'air. Les gens qui les visitent se tirent des chaises dans le corridor déjà étroit et obstruent le passage (Charles-Lemoyne 4-10-89). Le personnel dévoué continue son travail tant bien que mal.

Est-ce possible qu'un gouvernement et une société si à l'aise puissent tolérer pareille situation en 1989?

Yvon MAILLE
Boucherville

Si tout le monde payait

■ L'annonce d'une prochaine augmentation des tarifs du transport en commun me met en colère.

Il se produit des pannes de métro deux ou trois fois par semaine, souvent aux heures de pointe évidemment. Comment peut-on augmenter de 20% les tarifs quand on ne peut même pas offrir un service de 100% aux usagers?

Il y a aussi la sécurité qui laisse à désirer.

Enfin, au lieu de toujours vouloir se renflouer au détriment des contribuables, pourquoi ne pas commencer par s'assurer que, pendant les changements de garde dans les métros, tout le monde paye son prix d'entrée?

C'est très décevant d'être à la merci d'un service tel que la STCUM.

Hélène SABATINI
Outremont

Deschamp n'est plus drôle

■ Radio-Canada nous enrichit à certains égards: il y a le beau français parlé de tous les lecteurs de nouvelles et le beau français de certains téléromans, dont celui de Madame Payette.

Mais quand serons-nous délivrés de STYVON et de Samedi P.M.? À 7 heures, on change de station et on oublie de revenir à Radio-Canada. C'est ainsi que j'ai encore manqué Comment ça va? hier soir. On était furieux! Quelle plaie que ce Deschamps! Avec nos deniers en plus!

J. GIROUX
Victoriaville

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réservent le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

Magouille sibérienne

Le gouvernement soviétique a avoué qu'il avait induit les États-Unis en erreur au sujet du radar géant de Krasnoïarsk, en Sibérie. Depuis cinq ans, les USA soutiennent que ce radar contrevient au traité antibalistique de 1972. Le Kremlin a continuellement esquivé la question en affirmant qu'il était relié à la recherche spatiale, puis en offrant sa destruction si les États-Unis détruisaient deux des leurs.

Les accusations américaines selon lesquelles l'Union soviétique mettait au point un système de protection contre les missiles balistiques étaient donc fondées, et le développement par les États-Unis de l'initiative de défense stratégique trouve une justification. La destruction du radar de Krasnoïarsk sera ainsi un élément extrêmement important dans les négociations sur la limitation et l'éventuelle abolition des armes stratégiques de longue portée.

Mais l'aveu soviétique crée un nouveau problème: le gouvernement a justifié ses paroles rassurantes des dernières années en déclarant qu'il ignorait à l'époque le rôle précis du radar. C'est à l'insu du gouvernement que les militaires soviétiques auraient entrepris de mettre au point un système de défense interdit par un traité international.

Cette insubordination apporte de l'eau au moulin des négociateurs américains, qui ont toujours insisté sur la nécessité de vérifications pour s'assurer que la partie adverse respecte ses engagements. Il semble maintenant que le gouvernement soviétique aurait tout avantage à adopter cette vue, en commençant par la vérification des activités de l'Armée rouge.

Si on peut admirer l'esprit d'ouverture qui a poussé le gouvernement soviétique à faire cet aveu, on ne peut pas dire toutefois qu'il permet d'entrevoir, pour l'instant, des accords de désarmement négociés en toute bonne foi.

Pendant 70 ans, la sécurité de l'Union soviétique a reposé sur un véritable culte du secret. Soljenitsyne parle de magazines scientifiques américains qui sont enfermés dans un coffre-fort tous les soirs de peur qu'ils tombent entre les mains d'agents impérialistes.

Avec la démocratisation, l'Armée rouge devra accepter que le gouvernement et le parlement puissent exercer un contrôle sévère sur ses activités. La mentalité des cadres supérieurs et les habitudes de l'armée devront changer. Ce n'est qu'à ce prix que M. Gorbatchev pourra obtenir le désarmement qu'il souhaite.

Frédéric WAGNIÈRE

Document

Le texte officiel de l'Accord du lac Meech

Un sondage récent du *Globe and Mail* montre que 79 p. cent des Québécois se disent peu ou mal informés sur l'Accord du lac Meech. Pourtant, au moment où le Manitoba et le Nouveau-Brunswick remettent en question certains éléments de cette entente, de nombreux observateurs estiment qu'un échec de cette négociation constitutionnelle pourrait profondément affecter les liens entre le Canada et le Québec.

Il est donc étonnant et regrettable que les Québécois en sachant si peu sur ce texte qui déterminera peut-être leur avenir.

C'est pour cette raison que *La Presse* publie de nouveau aujourd'hui le texte intégral de l'Accord de 1987. Ce document, nous en sommes conscients, est abstrait et fastidieux, et rebute sans doute de nombreux lecteurs. À ceux-là, nous suggérons de découper cette page et de la mettre de côté; elle pourra leur être utile dans les semaines et les mois qui viennent. Car l'Accord du lac Meech n'a pas fini de faire les manchettes.

Accord constitutionnel de 1987

Les premiers ministres du Canada et des provinces, considérant:

qu'à leur réunion d'Ottawa, ils ont conclu à l'unanimité un accord sur des modifications constitutionnelles propres à assurer la participation pleine et entière du Québec à l'évolution constitutionnelle du Canada dans le respect de l'égalité de toutes les provinces et, par de nouveaux arrangements, à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, ainsi que sur la tenue de conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie canadienne et sur toute autre question appropriée et de conférences constitutionnelles annuelles des premiers ministres, la première devant avoir lieu le 31 décembre 1988 au plus tard;

qu'ils ont pris, à l'unanimité également, des engagements complémentaires à propos de certaines de ces modifications,

prennent, en leur propre nom et en celui des gouvernements qu'ils représentent, les engagements suivants:

1. Les premiers ministres du Canada et des provinces déposeront ou feront déposer respectivement devant le Sénat et la Chambre des Communes et devant les assemblées législatives, dans les meilleurs délais, la résolution dont le texte figure en annexe et autorisant la modification de la Constitution du Canada par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

2. Dans les meilleurs délais, le gouvernement du Canada conclura avec celui du Québec une entente qui:

a) incorporera les principes de l'entente Cullen-Couture en ce qui concerne la sélection à l'étranger et au Canada des immigrants indépendants, des visiteurs admis pour soins médicaux, des étudiants et des travailleurs temporaires, et de la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que les critères économiques régissant la réunification des familles et les parents aidés;

b) garantira au Québec, sur le total annuel établi par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, un nombre d'immigrants, y compris les réfugiés, proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de cinq pour cent pour des raisons démographiques;

c) engagera le Canada à retirer les services — à l'exception de ceux qui sont relatifs à la citoyenneté — de réception et d'intégration, y compris l'intégration linguistique et culturelle, des ressortissants étrangers désireux de s'établir au Québec lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation.

Le gouvernement du Canada et celui du Québec prendront ensuite les mesures nécessaires pour donner conformément au projet de modification, force de loi à l'entente.

3. Le présent accord ne saurait empêcher la négociation d'ententes semblables avec d'autres provinces en matière d'immigration et d'admission temporaire des ressortissants étrangers.

4. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification relative aux nominations au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat seront choisies parmi celles qui auront été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Motion de résolution autorisant la modification de la Constitution du Canada

Attendu:

que la Loi constitutionnelle de 1982 est entrée en vigueur le 17 avril 1982, à la suite d'un accord entre le Canada et toutes les provinces, sauf le Québec;

que, selon le gouvernement du Québec, l'adoption des modifications visant à donner effet à ses cinq propositions de révision constitutionnelle permettrait au Québec de jouer pleinement de nouveau son rôle dans les instances constitutionnelles canadiennes;

que le projet de modification figurant en annexe présente les modalités d'un règlement relatif aux cinq propositions du Québec;

que le projet reconnaît le principe de l'égalité de toutes les provinces et prévoit, d'une part, de nouveaux arrangements propres à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, d'autre part la tenue des conférences consacrées à l'étude d'importantes questions constitutionnelles, économiques et autres;

que le projet porte en partie sur des questions visées à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982;

que cet article prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par des proclamations du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province;

(le Sénat) (la Chambre des communes) (l'assemblée législative) a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DE 1987 Loi constitutionnelle de 1867

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par insertion, après l'article 1, de ce qui suit:

Règle interprétative

«2.(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec:

a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada;

b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

Rôle du Parlement et des législatures

(2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a).

Rôle de la législature et du gouvernement du Québec

(3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa (1)b).

Maintien des droits des législatures et gouvernements

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue.

Choix des sénateurs

(2) Jusqu'à la modification, faite conformément à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982, de toute disposition de la Constitution du Canada relative au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat sont choisies parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

(3) La même loi est modifiée par insertion, après l'article 95, de ce qui suit:

« Accords relatifs à l'immigration et aux aubains Engagement

95A. Sur demande du gouvernement d'une province, le gouvernement du Canada négocie avec lui en vue de conclure, en

matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province, un accord adapté aux besoins et à la situation particulière de celle-ci.

Accords

95B.(1) Tout accord conclu entre le Canada et une province en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province a, une fois faite la déclaration visée au paragraphe 95C(1), force de loi et a dès lors effet indépendamment tant du point 25 de l'article 91 que de l'article 95.

Restriction

(2) L'accord ayant ainsi force de loi n'a d'effet que dans la mesure de sa compatibilité avec les dispositions des lois du Parlement du Canada qui fixent des normes et objectifs nationaux relatifs à l'immigration et aux aubains, notamment en ce qui concerne l'établissement des catégories générales d'immigrants, les niveaux d'immigration au Canada et la détermination des catégories de personnes inadmissibles au Canada.

Application de la Charte

(3) La Charte canadienne des droits et libertés s'applique aux accords ayant ainsi force de loi et à toute mesure prise sous leur régime par le Parlement ou le gouvernement du Canada ou par la législature ou le gouvernement d'une province.

Proclamation relative aux accords

95C.(1) La déclaration portant qu'un accord visé au paragraphe 95B(1) a force de loi se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des



C'est un Brian Mulroney visiblement satisfait qui, en 1987, s'appretait à déposer aux Communes le texte de l'accord.

communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord.

Modification des accords

(2) La modification d'un accord visé au paragraphe 95B(1) se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée:

a) soit par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord;

b) soit selon les modalités prévues dans l'accord même.

Application des articles 46 à 48 de la Loi constitutionnelle de 1982

95D. Les articles 46 à 48 de la Loi constitutionnelle de 1982 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute déclaration faite aux termes du paragraphe 95C(1), à toute modification d'un accord faite aux termes du paragraphe 95C(2) ou à toute modification faite aux termes de l'article 95E.

Modification des articles 95A à 95D ou du présent article

95E. Les articles 95A à 95D ou le présent article peuvent être modifiés conformément au paragraphe 38(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, à condition que la modification soit autorisée par des résolutions des assemblées législatives de toutes les provinces qui sont, à l'époque de celle-ci, parties à un accord ayant force de loi aux termes du paragraphe 95B(1).

4. La même loi est modifiée par insertion, avant l'article 96, de ce qui suit:

«Tribunaux créés par le Parlement du Canada»

6. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 101, de ce qui suit:

«Dispositions générales»

5. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 101, de ce qui suit:

«Cour suprême du Canada

Maintien de la Cour suprême du Canada
101A.(1) La cour qui existe sous le nom de Cour suprême du Canada est maintenue à titre de cour générale d'appel pour le Canada et de cour additionnelle propre à améliorer l'application des lois du Canada. Elle conserve ses attributions de cour supérieure d'archives.

Composition
(2) La Cour suprême du Canada se compose du juge en chef, appelé juge en chef du Canada, et de huit autres juges, que nomme le gouverneur général en conseil par lettres patentes sous le grand sceau.

Conditions de nomination
101B.(1) Les juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire, ont, pendant au moins dix ans au total, été juges de n'importe quel tribunal du pays ou inscrites au barreau de n'importe quelle province ou de n'importe quel territoire.

Québec: trois juges
(2) Au moins trois des juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau du Québec, ont, pendant au moins dix ans au total, été inscrites à ce barreau ou juges d'un tribunal du Québec ou d'un tribunal créé par le Parlement du Canada.

Propositions de nominations
101C.(1) En cas de vacance à la Cour suprême du Canada, le gouvernement de chaque province peut proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de cette province et remplissant les conditions visées à l'article 101B.

Nomination parmi les personnes proposées
(2) Le gouverneur général en conseil procède aux nominations parmi les personnes proposées et qui agrée au Conseil privé de la Reine pour le Canada; le présent paragraphe ne s'applique pas à la nomination du juge en chef dans les cas où il est choisi parmi les juges de la Cour suprême du Canada.

Nomination parmi les personnes proposées par le Québec
(3) Dans le cas de chacune des trois nominations à faire conformément au paragraphe 101B(2), le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement du Québec.

Nominations parmi les personnes proposées par les autres provinces
(4) Dans le cas de toute autre nomination, le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement d'une autre province que le Québec.

Présomption XIII. — Mentions
149. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de ses modifications.

Loi constitutionnelle de 1982
9. Les articles 40 à 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

Compensation
«40. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

Consentement unanime
41. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province:

a) la charge de Reine, celle de lieutenant-gouverneur;

b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;

c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habituellement représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;

d) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle était habituellement représentée le 17 avril 1982;

e) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;

f) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;

g) la Cour suprême du Canada;

h) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;

i) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces;

j) la modification de la présente partie.»

10. L'article 44 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Modification par le Parlement
«44. Sous réserve de l'article 41, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.»

11. Le paragraphe 46(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Initiative des procédures
«46.(1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 38, 41 et 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative.»

12. Le paragraphe 47(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Modification sans résolution du Sénat
«47.(1) Dans les cas visés à l'article 38, 41 ou 43, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingts jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens.»

13. La partie VI de la même loi est abrogée et remplacée par ce qui suit:

PARTIE VI

Conférences constitutionnelles

Convocation
50.(1) Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, la première devant avoir lieu en 1988.

Ordre du jour
(2) Sont placées à l'ordre du jour de ces conférences les questions suivantes:

a) la réforme du Sénat, y compris son rôle et ses fonctions, ses pouvoirs, le mode de sélection des sénateurs et la représentation au Sénat;

b) les rôles et les responsabilités en matière de pêches;

c) toutes autres questions dont il est convenu.

14. Le paragraphe 52(2) de la même loi est modifié par adjonction de ce qui suit:

«d) les autres modifications qui lui sont apportées.»

15. L'article 61 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Mentions
«61. Toute mention de la Loi constitutionnelle de 1982 ou des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 est réputée constituer également une mention de leurs modifications.»

Dispositions générales

Patrimoine multi-culturel et peuples autochtones
16. L'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25 ou 27 de la Charte canadienne des droits et libertés, à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ou au point 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867.

TITRE

Titre
17. Titre de la présente modification: Modification constitutionnelle de 1987.
Fait à Ottawa, le 3 juin 1987

Rapport avec l'article 101

101E.(1) Sous réserve que ne soient pas adoptées, dans les matières visées à l'article 101, de dispositions incompatibles avec les articles 101A à 101D, ceux-ci n'ont pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative conférée au Parlement du Canada en ces matières.

Renvois à la Cour suprême du Canada

(2) Il est entendu que l'article 101A n'a pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative du Parlement du Canada en ce qui concerne le renvoi à la Cour suprême du Canada de questions de droit ou de fait, ou de toute autre question.»

7. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 106, de ce qui suit:

Programmes cofinancés
«106.A(1) Le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Non-élargissement des compétences législatives
(2) Le présent article n'élargit pas les compétences législatives du Parlement du Canada ou des législatures des provinces.»

8. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 147, de ce qui suit:

«XII. — Conférence sur l'économie et sur d'autres questions

Convocation
148. Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et portant sur l'économie canadienne ainsi que sur toute autre question appropriée.

Présomption XIII. — Mentions
149. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de ses modifications.»

Loi constitutionnelle de 1982
9. Les articles 40 à 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

Compensation
«40. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

Consentement unanime
41. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province:

a) la charge de Reine, celle de lieutenant-gouverneur;

b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;

c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habituellement représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;

d) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle était habituellement représentée le 17 avril 1982;

e) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;

f) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;

g) la Cour suprême du Canada;

h) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;

i) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces;

j) la modification de la présente partie.»

10. L'article 44 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Modification par le Parlement
«44. Sous réserve de l'article 41, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.»

11. Le paragraphe 46(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Initiative des procédures
«46.(1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 38, 41 et 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative.»

12. Le paragraphe 47(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Modification sans résolution du Sénat
«47.(1) Dans les cas visés à l'article 38, 41 ou 43, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingts jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens.»

13. La partie VI de la même loi est abrogée et remplacée par ce qui suit:

PARTIE VI

Conférences constitutionnelles

Convocation
50.(1) Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, la première devant avoir lieu en 1988.

Ordre du jour
(2) Sont placées à l'ordre du jour de ces conférences les questions suivantes:

a) la réforme du Sénat, y compris son rôle et ses fonctions, ses pouvoirs, le mode de sélection des sénateurs et la représentation au Sénat;

b) les rôles et les responsabilités en matière de pêches;

c) toutes autres questions dont il est convenu.

14. Le paragraphe 52(2) de la même loi est modifié par adjonction de ce qui suit:

«d) les autres modifications qui lui sont apportées.»

15. L'article 61 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

Mentions
«61. Toute mention de la Loi constitutionnelle de 1982 ou des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 est réputée constituer également une mention de leurs modifications.»

Dispositions générales

Patrimoine multi-culturel et peuples autochtones
16. L'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25 ou 27 de la Charte canadienne des droits et libertés, à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ou au point 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867.

TITRE

Titre
17. Titre de la présente modification: Modification constitutionnelle de 1987.
Fait à Ottawa, le 3 juin 1987

CAE Électronique Ltée, une entreprise canadienne spécialisée en conception et en fabrication d'équipement à la fine pointe de la technologie, désire s'adjoindre les personnes suivantes :

Technologues-techniciens en électronique

• Entretien d'ordinateurs

Vous effectuerez l'installation, l'essai, l'entretien et la réparation de systèmes basés sur des mini ou microprocesseurs, de leurs périphériques ainsi que des interfaces conçues par CAE et concernant les modules et composantes.

Vous devez détenir un D.E.C. en électronique ou l'équivalent en plus de posséder une expérience pertinente. Certains de ces postes requièrent de l'expérience avec les ordinateurs Gould ou Digital. Réf. KF 70

• Systèmes d'avionique

Vous devez avoir un D.E.C. en électronique ou l'équivalent ainsi que de l'expérience en intégration de matériel et logiciels ou en essai et dépannage de systèmes d'avionique. Les personnes possédant un minimum de cinq ans d'expérience en systèmes d'avionique et de communication dans les Forces armées canadiennes seront également considérées. Réf. MC 52

• Conception électrique

Vous participerez à l'élaboration et à la conception de dessins électriques servant à la fabrication des simulateurs de vols, à l'aide de stations graphiques et de terminaux alphanumériques.

Vous détenez un D.E.C. en électrotechnologie, en avionique ou en électrodynamique. Connaître l'utilisation pratique d'un système CAO/FAO s'avérera un atout. Réf. MJ 71

Tous ces postes sont également offerts à des candidats de niveau débutant. Les personnes choisies seront appelées à travailler à des heures irrégulières et à voyager à l'étranger.

Nous vous offrons un milieu de travail stimulant, une excellente rémunération et une gamme complète d'avantages sociaux. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, en mentionnant le numéro de référence approprié, au :

Chef de service, dotation
CAE Électronique Ltée
C.P. 1800
Saint-Laurent (Québec)
H4L 4X4



CAE Électronique Ltée

Nous offrons des chances d'emploi égales à tous.

Commission Scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu POSTES À TEMPS PARTIEL

La Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu est à la recherche d'enseignant(e)s pour combler des postes à temps partiel dans les champs d'enseignement suivants :

- Dessin technique
- Mécanique automobile
- Technique d'usinage
- Électricité de construction

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

— Qualification légale d'enseigner.
À défaut, une attestation de spécialisation et d'expérience professionnelle dans le champ d'enseignement visé pourra être considérée.

Les personnes intéressées pourront faire parvenir leur offre de services accompagnée d'un curriculum vitae à :

Monsieur Pierre Buisson
Directeur du service des ressources humaines
Commission scolaire Saint-Jean-sur-Richelieu
100, rue Bouthillier
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc
J3B 5Y5

Au plus tard le 7 novembre 1989 à 16 heures.

N.B. : Il importe de bien spécifier sur l'offre de services le champ d'enseignement visé.

KOMORI CANADA INC.

Important manufacturier de presses «Offset» a besoin d'un

REPRÉSENTANT DES VENTES

pour couvrir un territoire de vente dans la région de Montréal. La représentation se fait au niveau du marché des Arts Graphiques. Le bilinguisme est un atout. Le candidat doit posséder au moins de trois à cinq ans d'expérience dans le milieu de la vente reliée à un secteur connexe.

Nous offrons un salaire concurrentiel ainsi que les dépenses de voiture, le paiement des frais de représentation et un ensemble complet d'avantages sociaux.

Votre réponse restera strictement confidentielle.

Répondre à : **Claude R. Hotte**
Directeur des ventes, Québec
KOMORI CANADA INC.
3600, Poirier
St-Laurent, Qc
H4R 2J5

Directeur général

Relevant du président, le directeur général verra à l'administration générale de la compagnie, à la direction des employés et au bon rapport avec les clients.

La personne choisie, devra posséder un diplôme en administration ou l'équivalent, être bilingue et posséder cinq ans d'expérience au minimum. Leadership, dynamisme et sens des communications sont des atouts essentiels.

Si ce poste vous intéresse, faire parvenir votre curriculum vitae à :

La Presse, Réf. 17881
C.P. 6041, Succ. A
Montréal, Qué. H3C 3E3

Secrétaire bilingue

qui participera à l'administration des tâches de bureau pour deux sections distinctes, en dressant les priorités et en respectant les échéances demandées, et ce, avec le moins de supervision possible.

D.E.C. en secrétariat ou formation équivalente; De trois à cinq ans d'expérience pertinente; Excellente grammaire; française et anglaise; Compétences en traitement de texte (WordPerfect).

Vous devez posséder le sens des responsabilités, être très autonome et faire preuve d'une tolérance face au stress. Nous vous offrons un salaire très compétitif ainsi qu'une vaste gamme d'avantages sociaux. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à :

La Presse, Réf. 17882
C.P. 6041, Succ. A
Montréal, Qué. H3C 3E3



recherche
**ENSEIGNANTS(ES),
FORMATEURS(TRICES)** en

- DESSIN TECHNIQUE
- LOGICIEL AUTO-CAD
- ÉLECTRICITÉ DE CONSTRUCTION

Travail de jour ou de soir à temps partiel.
Engagement immédiat.
Lieu de travail :

Compétences 2000
CENTRE DE FORMATION
777, ave de Bois-de-Boulogne, Laval

Les personnes intéressées doivent communiquer avec Francine Benoit au (514) 662-5770 ou (514) 662-5771.

CONTRÔLEUR

Notre client, en pleine expansion, oeuvrant dans le domaine de l'horticulture désire adjoindre les services d'un contrôleur.

La personne assumera les fonctions suivantes :

- Établissement des systèmes et procédures comptables;
- Préparation d'états financiers mensuels;
- Préparation des dossiers de fin d'exercice;
- Tenue journalière de la trésorerie;
- Calcul des coûts de contrats.

Exigences :
— Titre professionnel — C.A., C.G.A. ou C.M.A.;
- Une expérience d'un système informatisé;
- Posséder une expérience minimum de 3 ans dans les fonctions similaires.

Notre client vous offre l'occasion d'évoluer dans une entreprise dynamique et reconnue dans son milieu avec un salaire concurrentiel établi selon l'expérience.

Le tout sera traité confidentiellement. Faites parvenir votre curriculum vitae à :

Guy Barbo & Associé
a/s Manon Allard, c.a.
4335, boul. Ste-Rose
Fabreville, Laval, Québec H7R 1X6

DIRECTEUR DE COMPTES PARCS-AUTOMOBILE

Une compagnie nationale de location automobiles, recherche un directeur de comptes pour les parcs-automobiles. La personne recherchée devra démontrer son succès de ventes auprès des entreprises. Une connaissance de l'automobile serait un atout. Plan de rémunération généreux et voiture fournie.

Postez votre résumé à :

M. MICHEL FABIEN
Directeur, Est du Canada
Location Canaplan Inc.
300, boul. Laurentien - # 300
Saint-Laurent (Québec)
H4M 2L4



L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ACCUEIL DU QUÉBEC

Représentant(e) commercial(e)

L'Association des centres d'accueil du Québec (ACAQ), un organisme qui regroupe quelque 400 établissements du secteur des affaires sociales, est à la recherche d'un représentant commercial dynamique.

Sous l'autorité du directeur des communications, cette personne sollicitera la participation d'exposants et de commanditaires pour le congrès et les colloques organisés par l'ACAQ. Elle aura également pour tâche d'obtenir l'adhésion de membres commerciaux et sera chargée de la vente des espaces publicitaires du magazine de l'Association.

La personne choisie sera bilingue, aura une formation en administration ou en marketing et une expérience pertinente d'au moins cinq ans comme représentant commercial. Elle aura un excellent sens de l'organisation et de solides connaissances du domaine de la publicité, des commandes et des fournisseurs du réseau de la santé et des services sociaux.

Pour ce travail, elle recevra un salaire de base intéressant auquel viendront s'ajouter de substantielles commissions.

Prière de faire parvenir les documents relatifs à votre candidature au directeur général de l'ACAQ avant le 30 octobre 1989.

L'Association des centres d'accueil du Québec
a/s M. Michel Clair, d.g.
1001, de Maisonneuve est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P9

Importante entreprise de produits laitiers est à la recherche de :

UN CONTREMAÎTRE DE PRODUCTION

La fonction principale est de maximiser la productivité en s'assurant de l'utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières tout en maintenant des normes élevées de qualité.

Vous devez posséder l'expérience d'un poste similaire et avoir une formation collégiale en technologie alimentaire, option production ou en techniques administratives, option gestion industrielle.

UNE PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL

Les fonctions principales sont : installer, vérifier, réparer les équipements et les appareils de nature électrique, électronique, mécanique, pneumatique et hydraulique.

Le candidat doit avoir de l'expérience et être capable d'interpréter les schémas de montage et posséder une licence appropriée d'électricien.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel à :

Beatrice R.A. Mireault
Fromages Crescent Ltée
100, boul. Stinson
Saint-Laurent, Québec H4N 2E8

CRESCENT

CHIMISTE CHEF DE GROUPE

Chef de file dans la fabrication d'adhésifs pour la construction et situé à Laval, nous recherchons une personne pour prendre la responsabilité de la recherche de la ligne des produits à base de ciment.

La personne recherchée aura une connaissance approfondie de la formulation des produits à base de ciment, combinée à une expérience de cinq années dans un domaine similaire.

Diplômée en chimie et membre de l'ordre des chimistes, la personne bilingue fera preuve de leadership et saura mener les projets de laboratoire (équipe de 3 personnes) à terme.

Le salaire est relatif à l'expérience et il inclut une gamme d'avantages sociaux concurrentiels.

Veuillez faire parvenir votre résumé à :

La Presse, ref. 17885
Case postale 6041, succ. A,
Montréal, Qc H3C 3E3

AVOCAT

Chef de file mondial dans la fabrication de système de contrôle par ordinateur pour l'industrie des pâtes et papier, nous sommes présentement à la recherche d'un avocat, parfaitement bilingue, possédant une première expérience dans le domaine des contrats commerciaux.

Vous apporterez au département des ventes le support juridique indispensable à la négociation des contrats.

Le poste implique l'administration des commandes et des contrats, une expérience dans le domaine serait un atout.

Situés à Longueuil, nous offrons d'excellents bénéfices marginaux. Toute personne sérieuse désirant relever ce défi, devrait adresser son curriculum vitae à :

La Presse, réf. 17873
C.P. 6041, Succ. A
Montréal, Qc
H3C 3E3

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Le Groupe Communication Despins Inc. cherche une secrétaire comptable.

Prérequis :

- connaissance des logiciels «EDITEXTE», «LOTUS 1-2-3» et «SOLUTION 1» compatibles IBM
- avoir un très bon français parlé et écrit
- avoir trois (3) ans d'expérience.

Pour rendez-vous, téléphonez à Louise Monette au

729-1061

DÉVELOPPEUR IMMOBILIER

cherche deux

REPRÉSENTANT(E)S POUR LOCATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

pour ses bureaux du West Island et de la Rive-Sud. Les candidats doivent avoir de l'expérience dans un domaine connexe, être bilingues et posséder une automobile.

Salaire de base plus commissions.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae avant le 5 novembre 1989, à l'adresse suivante :

Directrice des ressources humaines
C.P. 185, Pointe-Claire
Québec H9R 4N9



CARREFOUR DES JEUNES DE MONTRÉAL

C.A. pour enfants de 6 à 12 ans m.s.a.

ÉDUCATEURS(TRICES) POUR LA LISTE DE RAPPEL

Le CJM est à la recherche d'éducateurs(trices) pour la liste de rappel. EXIGENCES :

- Baccalauréat en psycho-éducation
- D.E.C. en éducation spécialisée
- Avoir une expérience avec MSA est un atout.

Les personnes intéressées à travailler sur appel, sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 10 novembre 1989 au :

Carrefour des Jeunes de Montréal
a/s Service des ressources humaines
Concours 89-10
4675, Bélanger Est
Montréal (Québec) H1T 1C2

L'Académie Ogilvy

Une agence de publicité dynamique et en pleine croissance a les postes suivants à pourvoir immédiatement.

PLANIFICATEUR / ACHETEUR MÉDIAS PRINCIPAL

En plus de posséder au moins cinq ans d'expérience en planification et en achat médias, les candidats doivent savoir faire des exposés efficaces, faire preuve d'organisation et savoir travailler en équipe. Une expérience en informatique serait un atout.

DIRECTEUR DE LA PRODUCTION

Le candidat idéal est un perfectionniste possédant un sens aigu de l'organisation et une connaissance technique approfondie de toutes les étapes de la production, en plus de faire preuve d'un esprit d'équipe et d'excellentes aptitudes en communication interpersonnelle, il possèdera l'expérience pour organiser et gérer avec efficacité le service de la production.

Tous les postes ci-dessus exigent le bilinguisme écrit et parlé et s'adressent également aux hommes et aux femmes. Prière d'envoyer votre curriculum vitae, en indiquant sur l'enveloppe le poste qui vous intéresse, à :

Mme Lyne Thivierge
1095, rue Saint-Alexandre
Montréal, Québec H2Z 1P8

Veuillez vous abstenir de téléphoner. Tous les renseignements reçus seront tenus strictement confidentiels.

La Compagnie E.H. Price Ltée, chef de file parmi les fabricants et les fournisseurs d'équipements de distribution d'air et de systèmes intégrés de plafonds, est à la recherche d'un

COMPTABLE EN PRIX DE REVIENT

Au sein d'une équipe jeune et ambitieuse et se rapportant au Directeur d'usine, vous aurez à participer à la préparation des divers budgets, des bilans mensuels et de tous les rapports qui y sont rattachés. En plus, vous devrez faire les analyses de coûts, améliorer les procédures internes et les divers systèmes.

Afin d'oeuvrer dans cet environnement, vous devez détenir un titre de C.M.A. ou C.G.A. et posséder trois ou quatre années d'expérience. En plus de vos connaissances du logiciel Symphony ou Lotus 1-2-3, vous êtes parfaitement bilingue.

Nous offrons un salaire concurrentiel à la mesure de vos compétences et de votre expérience ainsi que d'excellents avantages sociaux.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre curriculum vitae avant le 3 novembre 1989, à l'adresse suivante :

E.H. PRICE LTÉE
a/s du Directeur d'usine
801, rue Price
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4E2

S.I.P. (W.I.) INC.

(O.S.B.L.) du West Island, oeuvrant en psychiatrie

est à la recherche de :

- Préposés aux bénéficiaires (liste de rappel)
- Éducateurs (liste de rappel)

Qualifications :

- (pour les 2 postes) — Expérience en psychiatrie
- Bilinguisme requis
- (pour Éducateur) — D.E.C. en Éducation spécialisée ou B.A.C. en Sc. Humaines

Faire parvenir votre C.V., avant le 3 novembre 1989,

au : C.P. 55, Succ. Roxboro,
Roxboro, Qué.
HBY 3E8

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CAE Électronique Ltée, une entreprise canadienne, est le chef de file mondial en conception et en fabrication de simulateurs de vols commerciaux et militaires, de simulateurs de centrales d'énergie, de systèmes de commande et d'acquisition de données, de systèmes de contrôle de navires, d'équipement de détection d'anomalies magnétiques et de systèmes de contrôle du trafic aérien.

Conception de circuits électroniques

Vous devez avoir un baccalauréat ou une maîtrise en génie électrique. De l'expérience dans certains des domaines suivants constituerait un atout :

- Conception en logique numérique (logique des séries ECL 74LS, 74F, 74HCT, 74FCT, etc.)
- Conception de circuits analogiques
- Microprocesseurs et périphériques
- Multiplicateurs et unités de calcul et logiques ALU (nombre entier et virgule flottante)
- Contrôleur de graphiques
- Technologie d'affichage vidéo
- Traitement numérique de signaux
- Systèmes de projection et de moniteur vidéo
- Conception de blocs d'alimentation
- Analyse EMI/EMC

Bien que la préférence sera accordée aux candidats possédant de l'expérience, les demandes des nouveaux diplômés ayant d'excellentes notes et de l'expérience pratique en laboratoire, dans la conception et l'essai, seront également considérées.

Nous offrons une excellente rémunération et une gamme complète d'avantages sociaux. Si vous êtes à la recherche d'une carrière stimulante et enrichissante au sein d'une équipe dynamique et à la fine pointe de la technologie, faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse ci-dessous ou par télécopieur au (514) 341-7699, en mentionnant le domaine qui vous intéresse.

Chef de service, Dotation
CAE Électronique Ltée
C.P. 1800
Saint-Laurent (Québec)
H4L 4X4



CAE Électronique Ltée

Nous offrons des chances d'emploi égales à tous.

CENTRE ROSALIE-JETTÉ

ADJOINT ADMINISTRATIF

Type d'établissement

Le Centre Rosalie-Jetté est un centre d'accueil de réadaptation dispensant des services à une clientèle de mères en difficulté d'adaptation et à leurs enfants. Le Centre Rosalie-Jetté comprend 6 foyers de groupe, un service de réinsertion sociale et un centre de jour et un centre administratif. Le Centre Rosalie-Jetté dessert quotidiennement 100 mères, adolescentes et adultes et 75 enfants à travers ses services.

Responsabilité

Sous l'autorité de la directrice générale, l'adjoint administratif assume l'entière responsabilité de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de l'établissement. Il supervise le développement et le maintien des systèmes de la paie et systèmes comptables.

Qualifications et exigences

- 1 — Diplôme universitaire en administration et en relations industrielles ou l'équivalent (un diplôme de 2e cycle serait un atout important).
- 2 — Avoir une connaissance complète du réseau des Affaires sociales, ainsi qu'une expérience pertinente.
- 3 — Avoir des aptitudes reconnues en matière de relations de travail et d'application de convention collective.
- 4 — Leadership, capacité d'analyse et de synthèse seront des qualités indispensables.
- 5 — Habileté à appliquer une gestion participative.
- 6 — Solide expérience comme cadre dans le réseau depuis au moins 5 ans.
- 7 — Connaître le système IST.

RÉMUNÉRATION

Selon les normes du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 5 novembre 1989 à l'attention de:

Mme Louise Bibeau, directrice générale
Centre Rosalie-Jetté
4245, avenue Laval
Montréal, Québec
H2W 2J6

TRADUCTEUR TRADUCTRICE



La Société Conseil Alexander, un cabinet conseil international dans le domaine des régimes de retraite, des avantages sociaux, des ressources humaines et des communications, est à la recherche d'un traducteur pour faire partie de son bureau de Montréal.

Les candidats doivent détenir un diplôme en traduction d'une université canadienne reconnue et préférentiellement avoir une ou deux années d'expérience auprès d'une société importante ou d'une agence de traduction.

La personne choisie travaillera surtout à la traduction et à l'adaptation en français de textes rédigés en anglais portant sur un large éventail de projets de même qu'à la vérification de textes écrits en français et à l'occasion à la traduction de textes français en anglais.

La connaissance des appareils de traitement de texte serait un atout de même qu'un intérêt pour la publication assistée par ordinateur et les systèmes informatisés de graphismes.

En plus d'une rémunération avantageuse, la Société Conseil Alexander offre une gamme complète d'avantages sociaux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

George V. Lambert
Conseiller principal en communications
Société Conseil Alexander
Place Air Canada, Bureau 1200
500, boul. René-Lévesque ouest
Montréal, Québec
H2Z 1Y4

DIRECTEUR DE PRODUCTION

Entreprise manufacturière située dans l'est de Montréal et spécialisée dans la fabrication de produits en métal et la sérigraphie recherche un directeur de production expérimenté et dynamique.

Le candidat devra:

- Avoir 10 ans d'expérience comme directeur de production dans des usines de 30 à 100 employés;
- Avoir l'habitude de travailler dans la fabrication d'une gamme très étendue de produits différents et la fabrication de produits sur mesure;
- Être un meneur d'hommes et un motivateur dans un environnement syndiqué.

Le salaire offert sera fonction de l'expérience.

Veillez contacter Christian Foy au 645-2261 ou envoyer votre curriculum vitae à son attention à:

C.P. 485
Montréal, Qc
H1B 5P3

THERATRONICS

Theratronics International Limited, un chef de file à l'échelle mondiale dans le domaine de la conception, la fabrication et la vente d'équipement destiné au traitement du cancer, désire adjoindre à son bureau d'Ottawa une personne dynamique et compétente qui agira à titre de

Représentant, soutien technique

À ce poste, vous fournirez un soutien technique aux utilisateurs et au personnel de vente de la gamme de produits informatisés de la société. Vos tâches comprendront le dépannage relié aux problèmes des utilisateurs, l'établissement des documents appropriés pour ces derniers, la formation technique, la rédaction des documents relatifs à la vente et la formation en ce domaine, de même que la démonstration des différents produits.

Pour réussir dans ces fonctions, vous devez faire preuve d'entregent, en plus d'aimer régler les problèmes et traiter avec les gens. Vous devez aussi détenir un diplôme universitaire ou collégial en physique ou en informatique, ou posséder de l'expérience en planification de traitement par radiothérapie.

En retour, nous vous offrons un salaire et un programme d'avantages sociaux fort attrayants.

Si ce défi vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae à:

France Dufour-Jacques
Agent, dotation et avantages sociaux
Theratronics International Limited
C.P. 13140
Kanata (Ontario)
K2K 2B7

Nous souscrivons à la
politique de l'équité
en matière d'emploi

Notre entreprise oeuvrant dans le secteur du meuble résidentiel, dont les points de ventes se situent au Canada et aux États-Unis a connue une croissance soutenue au cours des dernières années. L'expansion de nos activités nous amène à la réorganisation de notre équipe de direction et sommes à la recherche d'un(e):

DIRECTEUR VENTES - MARKETING

Relevant du vice-président ventes-marketing, vous jouerez un rôle de première importance dans l'établissement des objectifs et des stratégies de ventes. Vous dirigerez une équipe de plus de cinquante agents-manufacturiers et maintiendrez des liens étroits avec plusieurs comptes majeurs.

Parfaitement bilingue, vous détenez un baccalauréat en administration des affaires, option marketing, ou l'équivalent, vous avez une approche dynamique et agressive et avez un sens inné de la communication et de la motivation.

La rémunération et les avantages seront établis en fonction de l'importance de ce poste, des qualifications et de l'expérience du candidat.

Pour postuler en toute confidentialité, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Presse, réf.: 17875
C.P. 6041, Succ. «A»,
Montréal, Québec
H3E 3E3

Suzuki Canada Inc., une filiale en propriété exclusive de Suzuki Motor Co., au Japon, poursuit son expansion et désire engager un

Directeur de territoire de vente

Dynamique, hautement professionnel et recherchant les résultats, vous superviserez le développement commercial dans l'ouest du Québec. Tout en vous assurant que les concessionnaires actuels de la société sont bien servis et satisfaits, vous veillerez à ce que vos efforts de prospection aboutissent à l'ouverture de nouveaux concessionnaires.

Vous êtes doué dans les présentations, démontrez de fortes aptitudes pour la vente et la promotion et possédez une expérience éprouvée et de solides antécédents dans le domaine des hors-bord, en plus d'être familiarisé avec la vente en gros aux détaillants. Vous connaissez en outre les marchés de la moto et des véhicules tout terrain de même que les activités de petites entreprises. Il est nécessaire d'avoir une connaissance des états financiers.

Nous offrons un salaire et un programme d'avantages sociaux concurrentiels, ainsi que de bonnes perspectives d'avancement professionnel. Faites parvenir votre curriculum vitae en prenant soin d'indiquer vos attentes salariales à:



M. Raymond Provost, directeur régional des ventes
Groupe produits-loisirs, Suzuki Canada Inc.
11000, chemin St-François, Saint-Laurent (Québec)
H4S 1N1

Ce poste est offert également aux hommes et aux femmes.



FOYER
ROUSSELOT

CENTRE D'ACCUEIL
ET D'HÉBERGEMENT
POUR ADULTES

FOYER ROUSSELOT
CENTRE D'ACCUEIL
POUR PERSONNES ÂGÉES
HANDICAPÉES VISUELLES

RECHERCHE UN(E)

INFIRMIER(ÈRE) CHEF D'UNITÉ

Le Foyer Rousselot est un centre d'accueil d'hébergement
d'une capacité de 157 lits dont 54 d'infirmier

POSTE CADRE:

Plein-temps de soir, 2 soirs semaine, plus remplacements de vacances, maladie, férias

FONCTIONS:

(Lui) (elle) candidat(e) sous l'autorité du directeur des soins infirmiers est responsable de la planification, de la coordination, de la dispensation et de l'évaluation des soins et services dispensés à la clientèle.

(Il) (elle) collabore et participe à la définition des objectifs, des programmes de formation continue et d'évaluation du personnel et des soins.

EXIGENCES:

- Être membre de l'O.I.I.Q.
- Avoir quatre (4) ans d'expérience clinique;
- Avoir des connaissances en gestion;
- Être leader;
- Intérêt à travailler auprès des personnes âgées.

TRAITEMENT:

Selon les normes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), classe 10.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 10 novembre 1989 à l'adresse suivante:

Concours chef d'unité
Direction générale
5655, rue Sherbrooke est
Montréal, Québec H1N 1A4

CONTRÔLEUR FINANCIER

Une importante société dans le domaine du détail et de la distribution de produits de consommation recherche un cadre bilingue d'un fort calibre pour lui confier le contrôle financier de ses activités entièrement québécoises.

LIEU DE TRAVAIL:

Montréal.

FONCTIONS:

Relevant du président, vous êtes responsable de:

- la planification et la gestion de l'ensemble des activités comptables, financières et informatiques de l'entreprise.
- la préparation, l'analyse et l'interprétation des états financiers mensuels et annuels.
- la gestion de la trésorerie.
- la participation à la définition des politiques de l'entreprise.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme universitaire en administration et être membre d'une association professionnelle reconnue (c.a., c.m.a., c.g.a.).
- Posséder au moins cinq années d'expérience pertinente.
- Pouvoir communiquer harmonieusement avec tous les niveaux de la hiérarchie.

RÉMUNÉRATION:

La rémunération sera déterminée en fonction de l'expérience et devrait intéresser le candidat gagnant plus de 50 000 \$.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance à l'officier de recrutement.

Samson
Belair

Comptables agréés

La Presse, réf.: 17883, C.P. 6041, Succ. «A», Montréal, Qc H3C 3E3



LE CLSC DES PAYS-D'EN-HAUT REQUIERT LES SERVICES D'UN(E) DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le(la) directeur(trice) général(e) est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec la Loi, les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et le Ministère de la Santé et des Services sociaux.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle, de préférence en sciences de la santé, sciences humaines ou sciences administratives.
- Avoir un minimum d'expérience de gestion de cinq (5) ans.
- Avoir une expérience communautaire reconnue.
- Avoir une capacité de travail avec la communauté anglophone.
- Une connaissance appropriée du réseau de la Santé et des Services sociaux et du territoire du CLSC des Pays-d'en-Haut sera considérée comme un atout majeur.

Le(la) candidat(e) que nous recherchons doit avoir des connaissances en matière de relations de travail, gestion financière et programmes socio-communautaires de même que des habiletés en relations humaines et une capacité reconnue de travailler en équipe.

LIEU DE TRAVAIL

Sainte-Adèle.

RÉMUNÉRATION

Selon les normes en vigueur du Ministère de la Santé et des Services sociaux pour une telle fonction.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE À:

Président du jury de sélection
CLSC des Pays-d'en-Haut
400, boul. Sainte-Adèle, C.P. 2130
Sainte-Adèle (Québec) J0R 1L0

Les candidatures seront reçues jusqu'au vendredi 17 novembre 1989, 16h30.
Prière d'écrire sur l'enveloppe: «CONCOURS POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL»

DIRECTEUR RÉGIONAL GESTION IMMOBILIÈRE

Royal LePage est présentement à la recherche d'un directeur régional pour sa Division de gestion immobilière de Montréal.

Nous sommes l'une des plus importantes sociétés immobilières à service complet, vous offrant une occasion fantastique d'avancer dans votre carrière au sein d'un environnement dynamique.

D'abord responsable de superviser la gestion de toutes les propriétés résidentielles et commerciales de nos clients, vous devrez également assumer l'expansion des affaires de la Division.

Ce poste relève du vice-président et directeur général, Services de gestion immobilière de l'est du Canada, et offre un salaire concurrentiel, des primes et un programme complet d'avantages sociaux.

Si vous êtes motivé, bilingue et si vous possédez les compétences et la volonté de relever ce défi, venez partager notre succès! Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

DIRECTRICE - RESSOURCES HUMAINES
2000, rue Mansfield,
bureau 1105
Montréal (Québec)
H3A 2Z9



Fondée en 1985, l'AQME est un organisme à but non lucratif et regroupe les grands consommateurs d'énergie au Québec et vise essentiellement l'utilisation rationnelle de l'énergie.

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF(VE)

Le ou la secrétaire administrative est principalement responsable du dossier de l'adhésion et du renouvellement des membres. Il ou elle est responsable de la gestion comptable et collabore à la préparation et au suivi des budgets. Il ou elle exécute les travaux de secrétariat, collabore à la réalisation de la revue trimestrielle et s'occupe de sa distribution. Il ou elle assiste le directeur général dans la gestion des dossiers de l'Association.

La personne recherchée doit posséder un D.E.C. en administration et doit avoir accumulé au moins trois années d'expérience comme secrétaire administratif(ve) ou une fonction équivalente. De l'expérience dans le domaine des communications écrites et verbales serait un avantage important. La connaissance des logiciels WordPerfect, Lotus et D-base est requise.

Salaire et autres bénéfices concurrentiels.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur curriculum vitae au plus tard le 1er novembre 1989.

Association québécoise pour
la maîtrise de l'énergie (AQME) Inc.
1259, rue Berri — Bureau 510
Montréal (Québec) H2L 4C7
Tél.: (514) 284-2596

L'environnement préoccupe au plus haut point la population du Canada

Depuis plusieurs années, les écologistes affirment que l'environnement constituera le problème fondamental dans les années 1990 et au-delà. De leur côté, les scientifiques s'évertuent à prévenir toutes les nations qu'à moins que des mesures draconiennes ne soient prises très bientôt, des dommages irréparables seront infligés à l'atmosphère, au sol et aux réserves d'eau de notre planète.

Ces déclarations ont évidemment exercé un profond effet sur l'opinion publique canadienne: les conclusions d'un sondage Gallup effectuée en juillet dernier plaçaient l'environnement en tête des questions préoccupant les citoyens.

Le présent sondage de la maison Gallup a examiné en détail les questions liées à l'environnement. On a demandé notamment aux répondants celles qu'ils pensaient être les plus préoccupantes, et 95 p. cent d'entre eux

se sont dits très préoccupés (75 p. cent) ou assez préoccupés (20 p. cent) par la qualité de l'eau au Canada.

Les proportions sont par ailleurs de 94 p. cent pour la qualité de l'air, de 93 p. cent pour la conservation des forêts, de 91 p. cent pour la qualité des aliments, de 89 p. cent pour l'amincissement de la couche d'ozone, de 87 p. cent pour la conservation du sol et de 85 p. cent pour l'effet de serre.

En ce qui concerne la qualité des aliments, plus des trois-quarts (77 p. cent) des Canadiens adultes pensent que les aliments sont devenus dangereux en raison de l'apport d'additifs et de pesticides. Seuls 18 p. cent des répondants sont d'avis que ces éléments n'affectent pas la qualité des aliments, tandis que 5 p. cent n'ont pas d'opinion sur la question.

Par ailleurs, 70 p. cent des Canadiens croient que les aliments cultivés organiquement (c'est-à-dire sans fertilisants artificiels ou pesticides) ne sont pas totalement dénués de toxines et de poisons. Néanmoins, pour plus de la moitié des citoyens (56 p. cent), ces aliments sont plus sûrs que ceux qui sont cultivés selon les

procédés habituels. Pres de la moitié des Canadiens (46 p. cent) affirment que les aliments cultivés organiquement ne valent pas le coût additionnel auquel ils recourent pour les consommateurs.

On a demandé enfin aux répondants d'évaluer le degré de crédibilité qu'il convenait d'attribuer aux diverses sources d'information sur l'environnement et les aliments. Chose étonnante, les tiers d'entre eux ont soutenu qu'aucune source n'était fiable dans ce domaine. Pour 32 p. cent des Canadiens, il convient d'ajouter foi aux déclarations des chercheurs universitaires, tandis que cette proportion est de 21 p. cent pour Greenpeace, de 15 p. cent pour Pollution Probe, de 8 p. cent pour les médias, de 7 p. cent pour les épiceries, de 5 p. cent pour les autorités gouvernementales et de 4 p. cent pour les transformateurs d'aliments.

Les conclusions du présent sondage se fondent sur 1 051 interviews effectuées entre le 6 et le 9 septembre 1989 auprès de Canadiens âgés de 18 ans et plus. Un échantillon de cette ampleur donne des résultats exacts à quatre p. cent près dans 19 cas sur 20.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

ÉCOLE PETER HALL INC.

Écoles privées reconnues d'intérêt public, subventionnées par le Ministère de l'Éducation du Québec offrant des services de scolarisation pour élèves présentant un handicap intellectuel avec ou sans handicaps associés, recherche des:

AGENTS DE RÉÉDUCATION DU LANGAGE

Régulier, temps plein.

QUALIFICATIONS

• Détenir un diplôme terminal de 1er cycle dans une discipline appropriée.

TRAITEMENT

Selon les plans de classification du Ministère de l'Éducation du Québec.

Veuillez communiquer avant le 31 octobre 1989 avec:

Monsieur Roger Hamel ou
Mme Colette Sicard
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
ÉCOLE PETER HALL INC.
1455 rue Rochon
Ville St-Laurent, Qc.
H4L 1W1
Tél.: 748-6727

GÉRANT DE MAGASIN

Vous avez déjà songé à la perspective d'être votre propre patron? Notre entreprise, oeuvrant dans la distribution de peinture et revêtement mural au gros et détail est présentement à la recherche d'un gérant très dynamique.

Le candidat:

- Possède une expérience de travail pertinente;
- Recherche une véritable carrière;
- Fait preuve de dynamisme et d'entrepreneuriat;
- Aime traiter avec les gens;
- Est ambitieux, autonome et motivé;
- Le défi le stimule.

Notre entreprise vous offre la possibilité d'obtenir une participation aux profits.
Veuillez communiquer au 495-8380 ou faites parvenir votre curriculum vitae au:

1360, boul. Rosemont
Montréal, Qc
H2G 1V4

Le Conseil des écoles séparées catholiques du district de Nipissing

La Section de langue française invite des candidatures au poste de:

PSYCHOMÉTRICIEN

pour l'année scolaire 1989-1990.

COMPÉTENCES

1. Maîtrise ou baccalauréat en psychologie ou équivalente.

2. Expérience en évaluation cognitive et psychologique en milieu scolaire.

RESPONSABILITÉS

1. Évaluation de dépistage d'élèves en difficulté aux paliers élémentaire et secondaire.

2. Membre d'une équipe multidisciplinaire — Service à l'élève de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Envoyer votre demande avant le 31 octobre 1989 à:

Robert Renaud
Directeur
Service à l'élève
555, avenue Algonquin
North Bay (Ontario)
P1B 4W8

Michel Dupuis, Brian D. Giroux
Président de la Section Directeur de l'éducation
de langue française

Ronald Demers, Président du Conseil

TECHNICIEN EN INFORMATIQUE

Distributeur autorisé IBM, sur la Rive-Sud de Mtl, recherche technicien en micro-informatique avec expérience en réseaux et systèmes multi-usagers. Salaire à discuter.

Info.: 1-800-363-1447

PLANIFICATEURS FINANCIERS

Positions disponibles en:

- COURTAGE
- ADMINISTRATION
- MARKETING

Séminaire d'informations suivi d'un goûter:

LUNDI LE 30 OCTOBRE À 19 hres

Pour réservations:

(514) 328-1141

Demandez Aide

Parizeau rencontre Peterson

De passage à Toronto, le chef du Parti québécois, M. Jacques Parizeau, aura aujourd'hui un entretien avec le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, au sujet de l'Accord du lac Meech.

M. Parizeau sera reçu à Queen's Park en fin d'après-midi,

quelques heures avant de prononcer un discours au congrès de l'Association des professeurs d'histoire et de sciences sociales de l'Ontario portant sur les attentes constitutionnelles du Québec depuis 30 ans et la position du Parti québécois sur l'Accord du lac Meech.

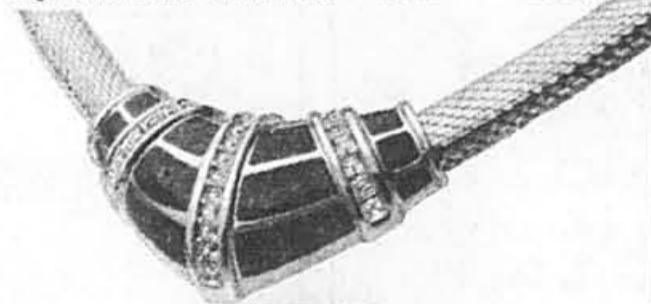
C.M. MICHAUD EN FAILLITE!

VOYEZ LA PLUS GRANDE VENTE DE LIQUIDATION DE FAILLITE DE L'HISTOIRE DE LA BIJOUTERIE AU QUÉBEC

Un inventaire de 6 MILLIONS À LIQUIDER À TOUT PRIX!

Vaste collection de Bijoux

	valeur réelle	prix de liquidation
Bague cocktail	5880\$	2744\$
Collier de perles	3000\$	1400\$
Boucles d'oreilles à diamants	413\$	192\$
Chaînes en or	338\$	157\$
Bracelet en argent	102\$	47\$
Collier Christian Dior	135\$	71\$
Boucles d'oreilles en or	119\$	56\$
Bague émeraude avec diamants	1275\$	595\$



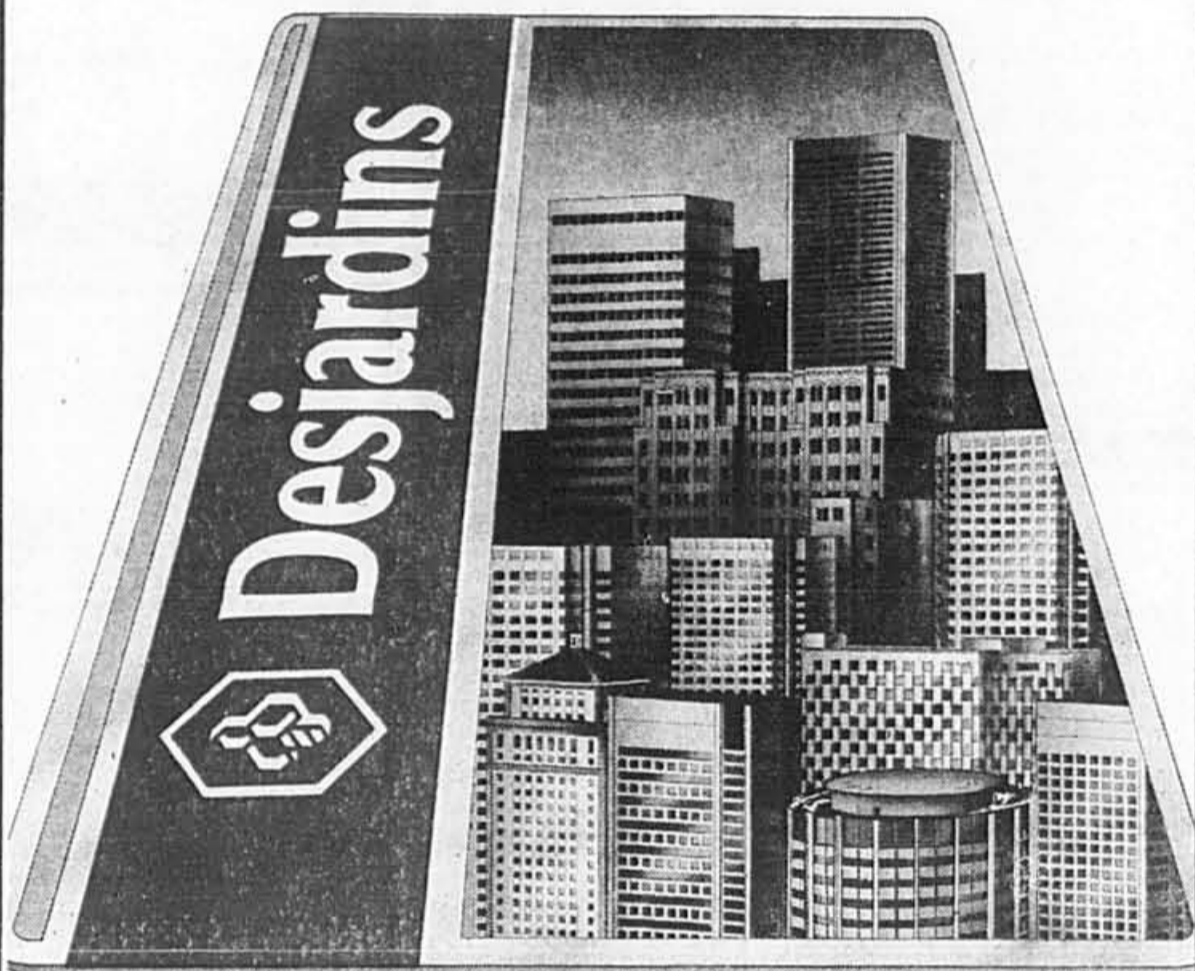
CM MICHAUD

UNE SEULE ADRESSE
937 rue Bélanger
Montréal

Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc. Syndic

SERVICES AUTOMATISÉS DESJARDINS

Partout au centre-ville, votre caisse est à la portée de la main!



Soucieuse de mieux vous servir au centre-ville de Montréal, la caisse populaire Desjardins met à votre disposition 23 guichets automatiques pour vous permettre de faire vos transactions les plus courantes telles que retraits et virements, et d'obtenir des renseignements sur le solde de vos comptes. De plus, à certains endroits, vous pouvez effectuer la mise à jour de votre livret ou relevé ou encore faire des dépôts et payer vos factures de services publics.

La caisse populaire Desjardins, qui possède le plus grand nombre de guichets automatiques au Québec, vous simplifie la vie et fait en sorte que partout au centre-ville de Montréal, votre caisse populaire soit toujours à la portée de la main.



▲ Forum de Montréal
2313, rue Ste-Catherine Ouest

■ 650, rue Ste-Catherine Ouest
(angle Université)

■ 1411, rue Peel
(angle Ste-Catherine)*

■ 425, boulevard de Maisonneuve Ouest
(angle City Councillors)

■ 423, Place Jacques-Cartier
(anciennement Hôtel Nelson)

● Caisse populaire Place Desjardins
Complexe Desjardins

● Caisse populaire St-Jacques de Montréal
1255, rue Berri

▲ Université du Québec à Montréal
400, rue Ste-Catherine Est
(angle St-Denis)

● Caisse populaire St-Henri (Les Floralies)
1355, rue St-Jacques Ouest

▲ Retrait/solde/virement ■ Retrait/solde/virement et mise à jour
● Tous les services, dépôt et paiement de factures inclus
*Ouverture prévue en novembre 1989



La caisse populaire Desjardins

Recyclage des ordures: Montréal devrait opter pour un «centre de tri»

CAROLE THIBAudeau

M. Normand Maurice, conférencier pour Hydro-Québec hier à Montréal, souhaite ardemment que Montréal choisisse le «centre de tri» plutôt que le «tri à la source» pour le recyclage des ordures ménagères.

Le tri des déchets à la source, c'est-à-dire à la maison, demande un trop gros effort aux particuliers, selon lui. De plus, il ne correspond pas aux exigences du marché.

«Au Centre de tri de Victoriaville, nous divisons les rebuts en 16 catégories, afin de les acheminer vers les bons marchés. Nous prévoyons avoir bientôt 24 catégories. C'est seulement ainsi que l'on réussit à maximiser le rendement tout en minimisant les efforts et les coûts.»

M. Normand Maurice est tellement convaincu qu'il a entraîné toute sa région (Victoriaville et les Bois-Francis) dans la récupération des ordures domestiques. A

ges», soutient-il. Mais il n'existe pas d'usine de désencrage. Et CIP et Donohue ne favoriseront pas

l'arrivée d'un nouveau partenaire dans le club très fermé des grappes des papeteries.

«C'est pourquoi nous avons besoin d'une intervention politique, soutient M. Maurice. Les hommes

d'affaires doivent demeurer concurrentiels. J'en rencontre beaucoup qui continuent à polluer

mais qui ont hâte que la loi restreigne la production de pollution pour tout le monde.»



PHOTO JEAN COUPEL, La Presse

M. Normand Maurice: «Il n'est pas plus coûteux de récupérer les ressources que d'enfouir les déchets.»

Victoriaville, de la maternelle au cégep, les jeunes n'ont plus de poubelles dans les classes mais des contenants à récupération.

Aux portes des maisons, la collecte des ordures se fait deux fois par semaine, comme auparavant. Mais, une fois on ramasse les ordures recyclables, et l'autre les ordures encore non récupérées.

M. Maurice, président de Récupération Bois-Francis, siège sur de nombreux comités de recyclage et est devenu une personne ressource pour le gouvernement du Québec et même celui de l'Ontario.

«Il n'est pas plus coûteux pour une municipalité de traiter les ressources contenues dans les déchets que de traiter les déchets, soutient-il. À Granby, on a converti le système de collecte et la taxe de déchets a diminué de \$1 par porte. Tout ce que les gens ont à faire de plus, c'est de jeter les restes de table dans une autre poubelle que les autres déchets.»

Des ressources dans nos déchets

M. Maurice estime que dans un sac à ordures moyen, on retrouve 40 p. cent de papier et de carton, huit à 10 p. cent de plastique, six p. cent d'acier, six p. cent de verre et un p. cent d'aluminium. C'est ce premier 60 p. cent qui est ramassé une fois par semaine par le service d'assainissement. La deuxième collecte de déchets est réservée à tous les autres rebuts.

On compte environ 30 p. cent de déchets putrescibles, qui proviennent de la table et de la cour: gazon, feuilles mortes. Pour les recycler, il faudrait avoir des entreprises de compostage. Enfin, le dernier 10 p. cent est celui des solvants, peintures, médicaments, piles et autres déchets dangereux, qui demanderaient ultérieurement un plus gros effort de récupération.

«Les ressources contenues dans les sacs à ordures ont plus de valeur que les ressources naturelles elles-mêmes, puisqu'une partie de la transformation est déjà faite», soutient M. Maurice.

Lorsqu'on produit de l'aluminium à partir d'aluminium au lieu de la bauxite, on économise cinq p. cent d'énergie et on diminue la pollution de 90 p. cent. Avec le vieux carton, on fait des boîtes à oeufs et de l'isolant à fruits. Avec la pâte désencrée, on fait du papier journal, avec le papier fin on fait du papier hygiénique. Avec le verre blanc on refait du verre blanc et avec le verre coloré on refait du verre coloré.

Quant au plastique, on n'en trouvait pratiquement pas dans les poubelles en 1960. Vingt ans plus tard, il y en avait environ six p. cent. En 1988, c'est environ 10 p. cent. En 1990, ce sera 12 p. cent.

Désencrer le papier

Toutefois, en matières de recyclage, l'un des problèmes est le désencrage du papier à recycler. M. Maurice précise que sans la compagnie Cascades, leur centre de tri n'aurait pas pu débiter faute de marché. Cascades engloutit chaque jour des milliers de tonnes de papier à recycler. «Il y a au Québec de la place pour huit fois Cascades dans les rebuts des ména-

PASSEPORT GASTRONOMIQUE

Les réductions sont de

VALIDE JUSQU'AU 15 MARS 90

Voici la liste des excellents établissements:

ÎLE DE MONTRÉAL (Centre)
DESJARDINS
JINDAL-LE
L'INVITE
LE MERIGNAN
VESPUCCI
LES JARDINS DU BOISÉ
LA DIVA
L'ORIENT EXPRESS
EL GITANO
LA SAUVAGINE
L'EXOTIC
LES ÉTÉS
LE RÉCIF
LE CLOS DE LA MONTAGNE
CHEZ ZAN
LE COEUR DU FAUBOURG
IL FOURNO
CHEZ FLORA
LE BERCAIL
CHAO PHRAYA
LE VIEUX LUTÈCE
AU VIEUX CARREFOUR
LE GALOPIN (Mtl-Est)

ÎLE DE MONTRÉAL (ouest)
LE SURCOUT
L'HABITANT
LE CHANDELIER
LE PEN CASTEL
AUBERGE DE LA MARINE
LES DÉLICES DU MÉKONG
LA FONTANINA
LAVAL ET RIVE-NORD
LE SAINTE-ROSE
LE BELLEVUE SUR
LE BOULEVARD
L'ÉMERAUDE
L'IMPRESSIONNISTE
L'HÔTEL DES MOULINS
LA MAISON PIER MICHEL
RIVE SUD:
LES LOUFIATS
AUBERGE LES CIGALES
LE PARIS SAINT-LOUIS
LE RELAIS TERRAPIN
LE TOULOUSE
LA GRATINÉE
LA RABASTALIÈRE
LE PÈRE MAGLOIRE
L'ANCÊTRE
CHEZ JULIEN

sur repas pour 2 pers.

50%

sur repas pour 3 pers.

33 1/3%

sur repas pour 4 pers.

25%

45 établissements pour la région de Montréal. Prix 45\$

EN VENTE À:
La Chambre de commerce du Montréal Métropolitain

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS
288-9090

★ LA BAIE ★

49⁹⁹

40% DE RABAIS

LA CHAUSSURE D'ENTRAÎNEMENT REEBOK

Une chaussure tout cuir pour la marche et l'entraînement. Reebok, la marque préférée de ceux qui courent après la forme. Semelle intercalaire coussinée, semelle d'usure spécialement dessinée pour un support naturel du talon aux orteils. Arche moulée amovible. Pointures pour homme et femme. Ord. 85\$. Solde 49,99 la paire.

Chaussures d'exercice, rayon 275.
Dans certains magasins. Le choix des couleurs varie selon le magasin.
Quantité limitée. Aucun bon d'achat différé sera émis.

SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!

LA FONDATION LUCIE BRUNEAU PROMOTION
JEANNE GATINEAU
Centre-ville de Montréal, jusqu'au 4 novembre 1989

Rencontrez Madame Michèle Gréban, formatrice internationale en beauté qui sera présente au magasin, les 25, 26, 27 et 28 octobre, pour vous montrer la nouvelle gamme de produits de maquillage ainsi que la crème «Lifting doux».

Durant la promotion profitez de l'offre spéciale d'automne: **SOINS JOUR ET NUIT.** Pour seulement 14\$, vous pourrez vous procurer un sac à maquillage personnalisé de Jeanne Gatineau contenant un traitement de jour ou un traitement de nuit. Une valeur de 39\$.

UNE SOIRÉE À L'OPÉRA À LAVAL

Les Pêcheurs de perles de Georges Bizet les 11 et 12 novembre 1989 à 20h à l'église St-Pie X de Laval 1065, rue St-Pie X.

Billets en vente au comptoir Ticketron de la Baie, Centre Laval Prix 25\$. Étudiants et Âge d'Or 20\$ Renseignements 688-6039

Avenir... à la Baie

PORTES OUVERTES À L'EMPLOI
Vous aimeriez travailler dans les restaurants de la Baie? Êtes-vous disponible pour travailler durant la semaine, selon des horaires variables, en fonction de votre disponibilité? Vous pourriez accumuler jusqu'à 1000 heures de travail par année. Nous recherchons des:

**CAISSIERS(ÈRES)
PLONGEURS(EUSES)
AIDE-CUISINIER(ÈRE)
PRÉPOSÉS(ES) AU COMPTOIR**

Postes également disponibles à la Baie des Jardins Dorval, du Centre Rockland et de la Place Vertu. Les demandes d'emploi sont acceptées tous les jours. Toutefois, les personnes qui se présenteront le mercredi au Service des Ressources humaines, du magasin du centre-ville de Montréal, obtiendront une entrevue le jour même ou au cours de la semaine suivante. Les premiers arrivés seront les premiers servis. Ressources humaines, la Baie, centre-ville de Montréal, 8e étage.

Le Livre D'Or L'OUVERTURE VERS UNE NOUVELLE FAÇON DE SE DIVERTIR
C'est le livre d'aubaines le plus prestigieux au Canada! Le livre D'Or a le plus grand choix d'offres à «2 pour 1» ou 50% de rabais pour les restaurants, les théâtres, les sports, les attractions spéciales et les activités de loisirs dans la région métropolitaine. De plus, il y a des rabais exceptionnels pour les voyages à des destinations populaires d'affaires ou de vacances. Joignez-vous à des milliers de Canadiens qui se servent du Livre D'Or pendant toute l'année et qui économisent des centaines de dollars. Choisissez parmi plus de 700 offres, valables jusqu'en décembre 1990. Offres qui valent plus de 25 000\$!

Le Livre D'Or 1990, à vous pour seulement 39\$
Procurez-vous le vôtre au comptoir Ticketron de votre magasin la Baie. À chaque fois que vous achetez un Livre D'Or, 1\$ sera versé à la Fondation Lucie-Bruneau.